

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 6 septembre 2022, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absente :

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 15 août 2022
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance 29 août 2022
- 4.0 Adoption des comptes payés d'août 2022
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour août 2022

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Règlement :
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'aménagement des entrées privées et la fermeture de fossés de chemins

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Travaux de décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord – Directives de changements nos 2 à 5
 - 8.2 Décompte progressif no 2 de Eurovia pour les travaux de décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord
 - 8.3 Entente relative à l'utilisation du stationnement de l'église
 - 8.4 Entente relative à l'utilisation du terrain derrière l'église



- 8.5 Approbation de la liste de destruction des archives
- 8.6 Budget projet de revitalisation du Parc Huntingville
- 8.7 Embauche poste salarié – Entente #8
- 8.8 Décompte progressif no 5 de TGC Inc. pour les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland
- 8.9 Octroi d'un contrat pour la réfection de la rue Isabelle
- 8.10 Mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Isabelle
- 8.11 Mandat de services professionnels pour le contrôle de matériaux pendant les travaux de réfection de la rue Isabelle

9.0 Varia

10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

5211-2022-09-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

5212-2022-09-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 août au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de séance du 15 août 2022 soit adopté.



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 29 août au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de séance du 29 août 2022 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 août 2022 soient adoptés :

Les activités courantes du 1^{er} au 31 août 2022 : 262,295.91 \$

Les salaires du 1^{er} au 31 août 2022 : 33,879.45 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.320.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'août 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen vérifie si son courriel de félicitations pour le travail effectué à son entrée a bien été acheminé à la personne concernée. Il demande aussi le fonctionnement de réparation des trous dans son chemin et mentionne qu'il y en a beaucoup.



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DE FOSSÉS DE CHEMINS

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant l'aménagement des entrées privées et la fermeture de fossés de chemins.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, le projet de règlement est présenté et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD – DIRECTIVES DE CHANGEMENTS NOS 2 À 5

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'erreur de l'entrepreneur au secteur no 174, la Ville souhaitait que les travaux soient réalisés tels que les modalités prévues au devis pour ce type de travaux (pulvérisation);

CONSIDÉRANT QUE lors du planage du secteur 175 (tel que prévu au devis), l'entrepreneur constate que la couche était tellement mince qu'ils se sont rendus jusqu'au gravier;

CONSIDÉRANT QUE selon le concepteur des plans et devis et les personnes consultées, il a été recommandé d'augmenter le pavage pour ces secteurs (pulvérisation supplémentaire et planage au gravier) car la Ville aurait un gain de durabilité des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la directive de chantier no 2 (DDC-2), tel que présentée de façon détaillée par la firme WSP, représente une conséquence financière importante pour la ville et nécessitera des discussions autant au niveau de la conséquence qu'au niveau de la note inscrite par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT les directives de changements nos 3 à 5 présentées de façon détaillée par la firme WSP;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la directive no 2 (DDC-2) telle que présentée par la firme WSP sous réserve des discussions à venir concernant la conséquence financière et la note inscrite par l'entrepreneur;



D'approuver les directives de changements nos 3 à 5 tel que présentées par la firme WSP.

5217-2022-09-06

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 DE EUROVIA INC. POUR LES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia a réalisé les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP nous recommande le paiement du décompte no.2 présenté par Eurovia;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 2 de Eurovia, pour les travaux de décohésionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord, tel que recommandé par WSP, d'une somme de 490 569.84\$ taxes incluses, tenant compte d'une retenue contractuelle de 10%, du paiement des directives de changement nos 2 à 5, de l'ajustement du prix du bitume et des discussions à venir concernant la directive de changement no 2.

5218-2022-09-06

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Clinique Synergie utilise actuellement le stationnement de l'église située au 360, rue Compton Est pour les employés et les clients de la clinique ;

ATTENDU QUE l'immeuble où se déroulent les activités de la Clinique ne permet pas aux employés et aux utilisateurs de se stationner sur place ;

ATTENDU QUE la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Waterville avait déjà une entente avec la Clinique Synergie pour l'utilisation du stationnement ;

ATTENDU QUE suite à l'acquisition de l'église par la Ville de Waterville, il y a lieu de créer une nouvelle entente entre les partis ;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19)* particulièrement *l'article 29.4* permet à une Ville de louer un immeuble qui lui appartient ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



QUE la Ville de Waterville signe l'Entente relative à l'utilisation du stationnement de l'église tel que présentée par la Directrice générale;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5219-2022-09-06

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DU TERRAIN DERRIÈRE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la CSSRS utilise actuellement les modules de jeux situés derrière l'église au 360, rue Compton Est pour les enfants de l'école la Passerelle ;

ATTENDU QUE la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Waterville avait déjà une entente avec la CSSRS pour l'utilisation du terrain et des modules de jeux ;

ATTENDU QUE suite à l'acquisition de l'église par la Ville de Waterville, il y a lieu de créer une nouvelle entente entre les partis ;

ATTENDU QUE le terrain de l'église convient aux besoins de la CSSRS pour le maintien des modules de jeux ;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19)* particulièrement *l'article 29.4* permet à une Ville de louer un immeuble qui lui appartient ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville signe l'Entente relative à l'utilisation du terrain derrière l'église telle que présentée par la Directrice générale;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5220-2022-09-06

APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;



CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe, préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, S.E.N.C. et datée du 2022-08-25 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

5221-2022-09-06

BUDGET PROJET DE REVITALISATION DU PARC HUNTINGVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Projet « Revitalisation du Parc Huntingville » présenté dans le cadre du financement au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) représente des dépenses de 245 782\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été approuvé pour des aides financières du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour un montant de 145 500\$ et du Fonds Vitalité des milieux de vie pour un montant de 35 000;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve et accorde un budget de 245 782\$ pour le Projet « Revitalisation du Parc Huntingville »;

QUE la Ville approuve les dépenses engagées depuis le début des travaux et les dépenses à venir telles que décrites dans le projet présenté aux deux Fonds mentionnés précédemment;

DE financier la dépense par le budget du projet de Revitalisation du Parc Huntingville, par les Fonds approuvés au projet et par le surplus de l'exercice.

5222-2022-09-06

EMBAUCHE POSTE SALARIÉ ENTENTE # 8

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler un poste temporaire pour la période hivernale;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité



D'approuver l'entente d'embauche de monsieur Marcel Lahaie, comme employé temporaire (entente #8 de la convention collective en vigueur), du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023. Ces dates peuvent légèrement varier selon les besoins.

5223-2022-09-06

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 DE TGC INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP nous recommande le paiement du décompte no 5 présenté par TGC Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le décompte no 5 doit être réduit d'un montant de 2 038.25\$ qui avait été considéré pour l'ajustement du carburant qui n'était pas prévu au devis;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 5 révisé de TGC Inc. au montant de 115 324.67\$ taxes incluses pour les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland, tel que recommandé par EXP.

5224-2022-09-06

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville procédera à la réfection de la rue Isabelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Isabelle;

CONSIDÉRANT QUE deux options devaient être présentées soit option A, pour l'enlèvement du pavage existant avec une excavatrice et décontamination de la surface granulaire et l'option B, pour le pulvo-malaxage du pavage existant avec les fondations existantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu une seule soumission se décrivant comme suit ;

Firme	Option	Montant avant taxes	Montant avec taxes
Sintra inc.	A	383 000.00\$	440 354.25\$
	B	353 948.14\$	406 951.87\$



CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sintra inc. représente la soumission la plus basse conforme pour les 2 options ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un contrat à Sintra inc. pour un montant de 406 951.87\$ taxes incluses, Option B, pour la réfection de la rue Isabelle tel que prévu et décrit dans le devis d'appel d'offres du 13 août 2022 ;

De financer ces travaux par les programmes PPA-CE et PPA-ES, le budget d'asphalte et le surplus de l'exercice ;

D'autoriser le paiement de la dépense, à la réception des honoraires, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5225-2022-09-06

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Isabelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la surveillance de ces travaux de réfection ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Exp pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Isabelle au montant de 6 000\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

De financer ces travaux par les programmes PPA-CE et PPA-ES, le budget d'asphalte et le surplus de l'exercice ;

D'autoriser le paiement de la dépense, à la réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX
PENDANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour le contrôle des matériaux pendant les travaux de réfection de la rue Isabelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour le contrôle de matériaux de ces travaux de réfection ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Solmatech pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Isabelle au montant de 28 520.80\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

De financer ces travaux par les programmes PPA-CE et PPA-ES, le budget d'asphalte et le surplus de l'exercice ;

D'autoriser le paiement de la dépense, à la réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

VARIA**QUESTION DES CONTRIBUABLES****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett.
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h25.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

